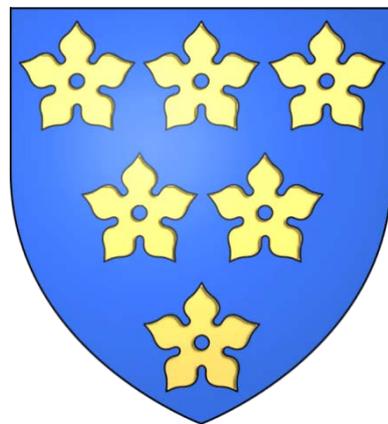


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

A la une de cette parution :
Modernisation de l'éclairage « à boule » du village ?



Mais aussi : Exposition des Beaux Fruits de la Scheer !
A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine...

S'BB N°8

De janvier 2017

Sommaire

Sommaire	2
Le mot du Maire.....	3
Modernisation de l'éclairage « à boule » du village ?	4
Exposition des Beaux Fruits de la Scheer :	6
A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine... ..	8
Dis-moi ! C'est quoi?.....	11
Quoi de neuf à Bolsenheim ?	11
La page du correspondant Défense	18
Vivre ensemble	20
Vivre ensemble (Suite)	22
Vivre ensemble (Suite)	23
Vie associative : bougeons ensemble... ..	24
Comptes-rendus des conseils municipaux	27
Infos, divers.....	33
La page alsacienne !.....	34

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.



Rappel :

Depuis le 2 janvier 2017, la collecte
des ordures ménagères se fait le

MARDI

Chaque jour férié est rattrapé le lendemain.

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél & Fax Mairie : 03 88 98 00 56

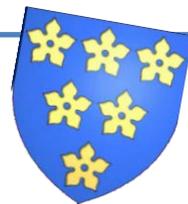
Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Courriel Bolsemer: contact@bolsemer.fr

Répondeur Bolsemer : 09 72 47 55 25

Equipe de rédaction : Arnaud ANTONI-ARRUS, Patrick GIRARD, Jérôme LAWI , Catherine SCHMITZ, Sandrine TESORO

Directeur de la publication : François RIEHL



Crédits images : holaf44.centerblog.net/
boutdegomme.fr/
<http://fotomelia.com/>



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens, chères amies, chers amis,

Encore une année écoulée ! Il me semble que c'était hier que je vous adressais mes vœux pour 2016 ! Les mois défilent à une allure folle et plus on avance en âge et plus on le ressent, surtout quand on est bien occupé tous les jours. Bon nombre d'entre vous doivent aussi partager cette impression.

J'espère que vous avez toutes et tous passé d'agréables fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis, autour d'un bon repas, d'un verre de vin chaud, de quelques « bredele », au pied d'un beau sapin illuminé... Autant d'occasions pour mettre du baume au cœur et passer un moment dans la chaleur et la convivialité en oubliant les tracas quotidiens, souvent liés au manque d'argent. Les fins de mois s'avèrent de plus en plus difficiles à "boucler" et certains tombent rapidement dans la précarité. J'ai une pensée notamment pour les sans-abris, qui, en cette période hivernale, doivent faire face au froid et à la faim. Quand bien même Bolsenheim n'est pas directement confronté à ces problèmes, apprécions d'autant plus chaque moment de joie et de plaisir et n'hésitons pas à tendre de temps en temps la main à autrui, même s'il est vrai que nous sommes de plus en plus sollicités de tous côtés et qu'il est bien difficile de pouvoir répondre positivement à tous. Je souhaite que NOEL vous aie comblés au mieux, ne serait-ce que par une parole gentille ou un sourire, un moment de partage et d'émotion.

En ce qui concerne notre commune, de nombreux travaux ont été entrepris en 2016, mais je reviendrai ultérieurement pour faire le point (avancement, achèvement, finances). Nous ne manquons pas de projets, mais il convient de rappeler l'évolution du contexte dans lequel il faut travailler. En effet, les dotations de l'état ont sérieusement diminué et cette baisse de participation s'accentuera encore, ce qui nous oblige à revoir à la baisse certaines de nos ambitions. Malgré ces difficultés, nous devons continuer nos efforts et nous ne baisserons pas les bras afin de faire un maximum de choses.

Depuis le 1er janvier, notre commune est rattachée à la nouvelle communauté de communes du canton d'Erstein, qui regroupe 28 communes et près de 48 000 habitants et restera au mieux au service de ses habitants.

Nul n'ignore qu'au printemps se dérouleront les élections présidentielles, puis les législatives. La tâche s'annonce ardue pour les nouveaux élus, tant notre pays a besoin d'un bon redressement, dans un contexte international si perturbé.

L'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2017 et une année paisible pour la France.

Votre Maire, François RIEHL





Modernisation de l'éclairage « à boule » du village ?

Vous n'avez pas pu passer à côté ! Les médias en parlent partout, l'éclairage LED est l'éclairage d'avenir, il vous fait faire des économies. Vous avez tous certainement passé le cap à la maison, mais dans les villages, il en va tout autrement. Pourtant, le nombre d'ampoules destiné à l'éclairage public est important, et la durée de mise sous tension l'est tout autant. Deux facteurs importants qui déterminent, avec la puissance de l'ampoule, la consommation électrique.

Situation actuelle :

- Une ampoule de 125 W consomme sur un an 520 kWh, soit une facture de 62,4 € d'électricité par ampoule et par an, pour un tarif de 0,12 € le kWh.
- Mais tous les 5 ans, il faut changer cette ampoule, cela nous coûte 20€ (hors main d'œuvre).

Soit un total, sur 10 ans, **par candélabre**, (hors coût d'intervention et hausse éventuelle du tarif de l'électricité) :

- 624 € pour la consommation électrique,
- 40 € de pièces (estimation de 2 changements en 10 ans).

Faisons quelques calculs !



Chiffres clés de notre installation actuelle

- 18 points lumineux de type boule.
- Coût du kWh en 2016 = 0,12€
- Culot : E27 ou E40 (à visser)
- Ampoule : BF 125 W
- 1 ballast électronique et 1 self pour fonctionner (pièce de rechange) (<http://leclairage.fr/ballast-et-alimentation-type/>)
- Allumage/an d'une ampoule : 4160h
- Durée de vie de l'ampoule : 20 000h (4 - 5 ans)
- Coût d'une ampoule : 2,8 € HT
- Coût d'une self : 17 € HT (doit aussi être remplacée)

TOTAL : 11952€ pour 18 candélabres

Avec une source lumineuse par une ampoule LED :

Nous nous sommes rapprochés de la société **LED Genius** qui présente des produits adaptés à notre besoin.

Chiffres clés correspondant à notre besoin

- Type d'ampoule : Epi de Maïs 54 W
- Culot type E27 / E40 (à visser)
- Couleur au choix : blanc jour (4000 K)
blanc chaud (<3000K)
- Allumage/an d'une ampoule : 4160h
- Vie d'une ampoule = 50 000h (garantie de 5ans)
- Coût d'une ampoule : 72€ (ballast intégré)

TOTAL : 6660€ / 18 candélabres / 10 ans

- Une ampoule de 54 W consomme sur un an 225 kWh, soit une facture de 27€ d'électricité par ampoule et par an, pour un tarif 0,12 € le kWh.
- Considérons un remplacement d'ampoule tous les 7 ans (30 000 h de fonctionnement, bien inférieur au temps nominal annoncé de 50 000h).
Soit un total, sur 10 ans, **par candélabre**, (hors coût d'intervention et hausse éventuelle du tarif de l'électricité) :

- 270€ pour la consommation électrique,
- 100€ de pièce (1,4 x prix de l'ampoule)

Patience, calculs en cours !



Au final, c'est une économie de 45% soit environ 5200 € sur 10 ans pour les 18 candélabres concernés.
A la question : Est-il rentable de mettre des ampoules LED ? La réponse est OUI

Par contre, y a-t-il d'autres points à regarder ?

État des candélabres : Vieux au minimum de 2 décennies, les candélabres ont leur mât en aluminium en excellent état, cependant les câblages électriques ont souffert des variations de température, c'est pourquoi, ils devront être remplacés. La LED chauffant beaucoup moins, le vieillissement devrait ensuite être moindre.

Pourquoi ne pas changer la boule par une autre tête plus moderne ?

Les têtes de candélabre à LED sont plus spécifiques. Elles utilisent des platines de LED surmontées d'optiques et de collimateurs permettant de canaliser et concentrer les flux lumineux sur les zones utiles à éclairer (Le concept permet un éclairage discret des zones privées et très lumineux pour les zones publiques).

Cependant :

- L'investissement de base est plus important (environ 800 € / tête de candélabre) et les maintenances plus compliquées et coûteuses.
- Commercialement, se procurer ces platines spécifiques pour nos candélabres sera compliqué (si encore possible) et certainement onéreux.
- Techniquement, le remplacement sera plus compliqué que la migration d'une ampoule classique vers une ampoule LED (comprendre que n'importe qui ne pourra pas le faire). De plus, l'alimentation des LED (aussi appelée « driver ») peut être source de pannes supplémentaires.



Ampoule standard



Ampoule LED

Et concrètement ?

Sur une ampoule LED de type « épi de maïs » sur culot E27 ou E40, le driver est intégré dans l'ampoule, par conséquent, au changement de l'ampoule, l'ensemble est remplacé et on repart sur du neuf...

Le culot étant standard (culot à visser E27 ou E40, comme vous en avez chez vous), le nombre de références ainsi que le nombre de fabricants permet de créer une réelle concurrence et des prix très attractifs (72€ pièce).

Reste à trouver la bonne puissance lumineuse, ainsi que la bonne couleur car il existe des tons blanc jour, blanc chaud. Pour cela, depuis début décembre, nous avons mis en œuvre rue des Prés trois ampoules LED des différents types :

- Candélabre devant M. Schmitt: 80 W blanc chaud intense... **A**
- Candélabre devant M. Jund : 54 W blanc jour..... **B**
- Candélabre devant M. Vigneau : 54 W blanc chaud léger..... **C**



Rue des Prés où ont lieu les essais

A Le 80 W est vraiment trop puissant. Les façades des maisons voisines sont éclairées de façon trop intense.

B Le 54 W blanc jour est semble t-il le plus adapté. Il donne une réponse en couleur plus vraie et un aspect plus moderne. C'est ce modèle qui pourrait être retenu.

C L'éclairage 54 W blanc chaud a une puissance correcte. Cependant la réponse couleur est moyenne et donne un aspect vieillot.





Exposition des Beaux Fruits de la Scheer :

vous reprendrez bien un ver....

Comme tous les ans, les enfants de l'école de la Scheer ont été invités à visiter l'exposition organisée par l'Association « Les Beaux Fruits de la Scheer ».



Les CE1/CE2, GS/CP ainsi que les PS/MS se sont donc rendus à la salle des fêtes d'Uttenheim, accueillis chaleureusement par les bénévoles de l'Association, prêts à leur faire partager leur passion de l'arboriculture et de tout ce qui s'y rapporte.

Cette année, c'est un petit animal fort utile dans les jardins et vergers qui était à l'honneur : le ver de terre. En creusant des petits tunnels dans le sol, ce grand travailleur aide les racines de nos plantes à bien s'installer et favorise l'aération du sol. Il doit être aussi très sentimental car il ne possède pas moins de 7 cœurs ! Gare à celle qui les lui brisera !

Courageux et téméraires les enfants, eux, ont eu le cœur bien accroché et n'ont pas hésité à prendre ces drôles de petites bêtes dans les mains pour les observer de plus près.



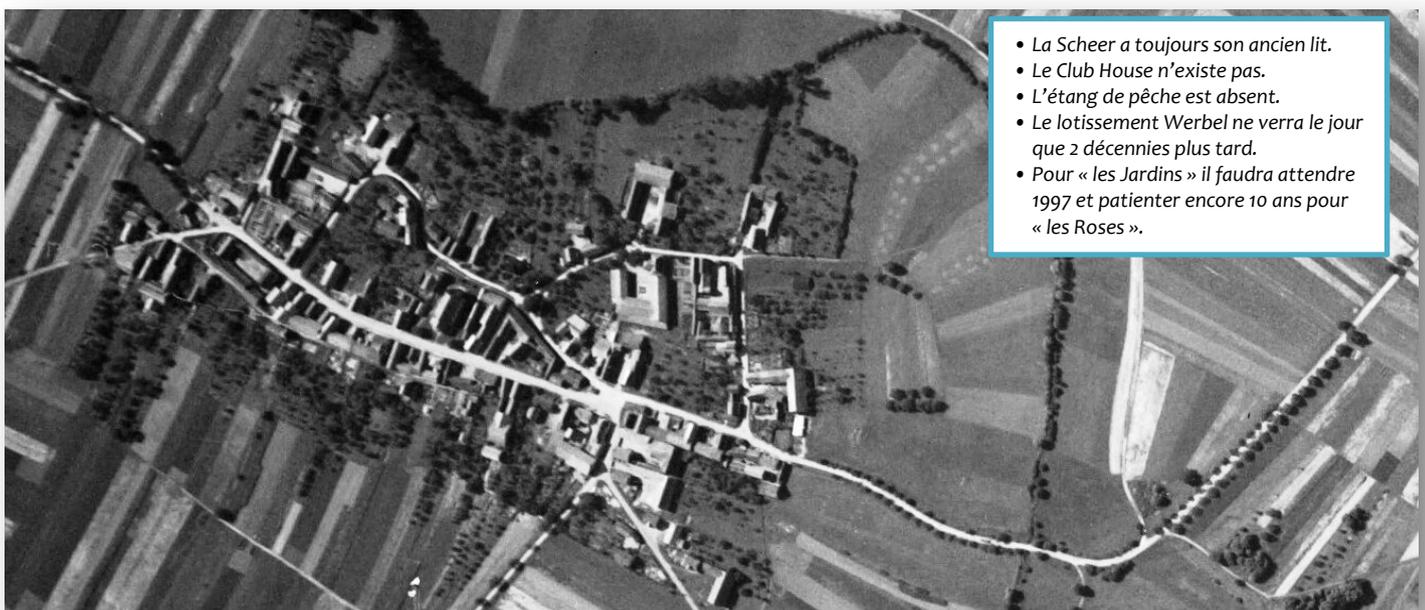
Après un petit tour chez l'apiculteur pour découvrir les secrets d'une ruche et goûter différentes sortes de miel, les petits écoliers ont pu admirer toutes les variétés de pommes, poires et autres trésors de nos vergers artistiquement mis en valeur.



Pour bien terminer cette matinée riche en découvertes, ils ont même eu droit à un délicieux goûter offert par l'Association des Beaux Fruits de la Scheer (brioche et jus de pommes artisanal).



Photo aérienne de Bolsenheim – année 1950 ?



- La Scheer a toujours son ancien lit.
- Le Club House n'existe pas.
- L'étang de pêche est absent.
- Le lotissement Werbel ne verra le jour que 2 décennies plus tard.
- Pour « les Jardins » il faudra attendre 1997 et patienter encore 10 ans pour « les Roses ».

C'est, à notre connaissance, la plus ancienne photo aérienne de notre village (1950 pour l'Institut Géographique National). La date pourrait être antérieure car l'ancien presbytère (mairie actuelle) n'est pas visible sur la photo.



A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine...

C'est pour éprouver ce fameux dicton que la classe de Grande section-Cp s'est rendue le 25 novembre au verger école de Bolsenheim sur invitation de l'Association des Beaux Fruits de la Scheer.

Les élèves et leur maîtresse, Catherine (pas la Sainte, juste la maîtresse...), ont retrouvé Jean-Marie Keller et Benoît Rohmer pour participer à un évènement qui n'avait pas eu lieu depuis 21 ans : la plantation de 2 arbres fruitiers.

Au programme : mise en terre d'un quetschier et d'un cognassier.

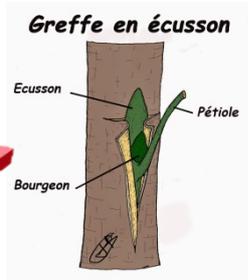
Plutôt studieux et attentifs, les petits arboriculteurs en culotte courte, ont écouté les explications et les conseils de Benoit. Ils ont appris à reconnaître le point de greffe (à ne surtout pas enterrer !!), trouver le bon endroit pour installer le tuteur, donner à manger et à boire à l'arbre fruitier, sans oublier de couper les bonnes branches pour permettre à l'arbre de bien pousser ... !



Benoît et des enfants tout ouïes



Benoît devant un auditoire très attentif



Ils ont mis en action tous leurs sens pour explorer ce nouvel environnement... humer la bonne odeur du fumier, caresser des vers de terre, observer les racines pour comprendre comment l'arbre mange, et surtout goûter au meilleur jus de pomme du monde : celui fait avec les pommes de Bolsenheim !

Souvenir, souvenir...

Le 11 mars 1995... d'autres enfants (maintenant grands) avaient fait le même trajet depuis la même école, et étaient devenus les parrains d'un arbre fruitier !

- ✿ Thierry HAENEL et Lionel SAUER : Reinette grise du Canada
- ✿ Laurence WILTHIEN et Dorothee GOETTMANN : Breitenbacher
- ✿ Marie, Camille et Pauline VIGNEAU : Gewurtzloicken
- ✿ Thomas LE MARRE et Laure KELLER : Quetsche Ortenauer
- ✿ Hervé KELLER et Nicolas LE MARRE : Reinette Champagne
- ✿ Jean-François LE MARRE et Thomas FOESSEL : Reinette de Blenheim
- ✿ Noémie GOETTMANN et Johana MULLER : Eichengold
- ✿ Laurent RIEHL et Carine KORNMANN : Mirabelle de Nancy
- ✿ Stéphanie et Anne SEYLER : Belle Fleur Jaune
- ✿ Séverine KORNMANN et Jessica SCHOTT : Blanche de Baldenheim
- ✿ Eric FASSEL et Stéphanie SAUER : Pomme Cloche
- ✿ Anne Laure HUBER et Déborah SCHOTT : Cerise FERCER
- ✿ Jérôme GOMEZ et Audrey BUCK : Transparente Blanche
- ✿ Audrey KELLER et Nicolas LAWI : Rose de Berne
- ✿ Sébastien MULLER et Philippe FASSEL : Transparente de Croncels



Un arbre qui ne manque pas de parrains et marraines



Cette année encore le vieux monsieur à barbe blanche a sollicité les petits lutins de l'école de la Scheer pour assouvir son péché de gourmandise.



Dans les ateliers du Père Noël



Tous les petits et grands écoliers ont donc répondu à l'appel. Ils ont retroussé leurs manches, enfilé leur tablier de cuisine, déniché des assistantes zélées détentrices des meilleures recettes mondiales de bredele et commencé le marathon de l'emporte-pièce.

Au programme : production artisanale de 42,195 kg (sans s'arrêter évidemment !) de petits gâteaux fleurant bon la cannelle, la noisette et le beurre frais.





Pour un peu plus d'originalité encore, certains bredele se sont vus recouverts de belles couleurs chatoyantes, d'étoiles brillantes ou de paillettes multicolores...



Voyant les résultats succulents de cette débauche d'activité et le sourire radieux des petits pâtisseries, notre Père Noël planétaire (de plus en plus fainéant, croyez-moi) s'est empressé de commander de petites œuvres d'art : sapins, boules, bougeoirs... et autres bonshommes de neige !

Toujours prêts à relever les défis, même les plus fous, les enfants ont rangé leur stylo plume et se sont attelés sans plus tarder à la tâche.

Et encore une fois, grâce à l'imagination, la présence, grands-parents formidables, les réalisations peut être tranquille, en cas de nécessité

l'investissement et la bonne humeur de parents et ont dépassé toutes les prévisions. Le Père Noël la relève est assurée à Bolsenheim et Uttenheim !





Dis-moi ! C'est quoi ?

A quelques mois de l'élection présidentielle, à l'heure où le « vivre ensemble » est plus que jamais au cœur des préoccupations, le Bolsemer Blaettel mobilise les enfants sur les questions de citoyenneté. Nous les encourageons à devenir acteurs de leur commune, à débattre sur des sujets d'actualité, sur les valeurs de la République et à partager leurs questions et leurs bonnes idées pour bien vivre ensemble.



Nous abordons ici la question de la citoyenneté à hauteur d'enfants.

C'est quoi un président de la République ?



La France est une **république démocratique**. C'est un pays où le peuple choisit ses chefs.

Chez nous, c'est **un président**.

Les missions du Président sont définies dans un texte appelé la **Constitution**.

Voici ses missions et comment il fait pour y arriver.

- ☀ Le Président est le chef des armées et s'assure que personne n'attaque le pays.
- ☀ Il représente la France et les Français à l'étranger.
- ☀ Il s'assure que les lois soient appliquées.
- ☀ Il décide pour les Français.

Tous les 5 ans, le peuple français vote pour élire son président. Il est élu pour servir tous les Français. L'élection présidentielle 2017 se déroulera les dimanches 23 avril (1^{er} tour) et 7 mai (2^e tour).

Pour y arriver, il choisit un **gouvernement** en nommant son **Premier Ministre**, il signe les lois et peut même renvoyer ses **ministres**.

Mais attention, il doit respecter la Constitution et les lois de l'Europe.

C'est quoi liberté, égalité, fraternité ?

C'est la devise de la **République française**. On la voit souvent gravée sur les bâtiments publics.

C'est en 1789, lors de la Révolution française qu'on les inscrit pour la première fois ensemble, dans la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**. Avant cette date, le peuple n'avait aucun droit.

Seuls le roi, les seigneurs et les religieux avaient des pouvoirs.

C'est à ce moment là que les **citoyens** sont devenus égaux en droits. Des lois sont créées pour que la liberté et l'égalité de chacun soient respectées.



Ces 3 mots nous permettent de vivre dans un pays où nous faisons attention aux autres. Cette devise nous rappelle que nous sommes tous solidaires, égaux et libres, peu importe notre couleur de peau, notre origine ou notre religion.

Connais-tu les symboles de la République Française ?

Pour aller plus loin :

<http://www.gouvernement.fr/pour-les-6-10-ans#le-vote>

<http://www.slate.fr/story/53687/faq-presidentielle>

<http://junior.senat.fr/accueil.html>

Chers lecteurs juniors, pour le prochain numéro, nous aimerions beaucoup avoir vos questions sur les sujets suivants : la démocratie, être citoyen, le drapeau tricolore, Marianne, la Marseillaise, l'écharpe tricolore, ainsi que vos idées pour bien vivre ensemble. Alors n'hésitez pas à nous contacter sur contact@bolsemer.fr

Crédit illustrations : ©J. Azam/Les enfants pour la Cité/Milan Presse



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?

L'ASLCB investit dans le Club-house.



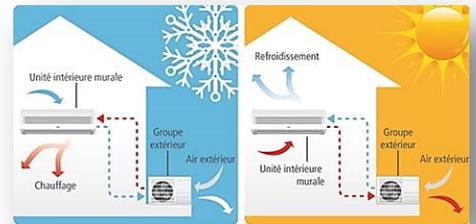
L'équipe ECOTECH prend la pose

ne pouvait pas être refusée et c'est maintenant chose faite. C'est l'entreprise Ecotech de Bolsenheim qui a installé un système de pompe à chaleur réversible de type Air-air. Système qui offre toutes les garanties de sécurité pour notre vieux bâtiment ainsi qu'une souplesse d'utilisation. La chaleur agréable dégagée par ce nouveau chauffage fut très appréciée lors de la fête des aînés, le 11 décembre. Un grand merci à l'ASLCB pour cette heureuse initiative qui satisfait une majorité d'utilisateurs.

Rappelez-vous, dans le S'Bolsemer Blaettel n°7 nous avons fait état de la proposition de l'ASLCB de financer le chauffage de notre Club-House.

En effet cette association, très active (Zumba, country, loisirs...), présidée par Christine Muller, est grande utilisatrice des locaux et notre vieux poêle à mazout ne permettait pas une gestion sereine de la température en fonction des activités et des saisons.

Une telle proposition



Les Maisons Fleuries, résultats du concours 2016



Le Jury et les accompagnateurs de la commission fleurissement

Comme chaque année, un jury composé d'élus des villages voisins et de Madame Kieffer Edith professionnelle à Schaeffersheim se sont déplacés à Bolsenheim pour la rituelle tournée des maisons fleuries. Malgré les dures conditions climatiques de l'année 2016, de belles réalisations ont pu être admirées.

Délibération du conseil communautaire du 27/09/2016

- 1- Erstein : Prix d'honneur, 510 € (8,18/10).
- 2- Hindisheim : 1^{er} prix 510 € (7,57)
- 3- Nordhouse : 2^e prix 305 € (6,70)
- 4- Uttenheim : 3^e prix 200 € (6,67)

PALMARES

Villages fleuris COMCOM

Non diffusés : Bolsenheim, Hipseim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse, Schaeffersheim.

Catégorie « Grands espaces »

Prix à : 1^{er} MULLER Arsène, 2^e MARTZ Fernand, 3^e SEYLER Alain, 4^e SCHOTT André, 5^e HAHN Michel, 6^e LAWI Raymonde, 7^e LEIBEL Joël.

Encouragements à : GOETZ Marcel, SANQUER Etienne, MULLER Julien, ACKERMANN Gilbert, LOURENCO Laurette, LEGROSFERON Jérôme & Christelle, KORNMANN Josée.

Nominés mais hors concours : KELLER Jean-Marie.

Catégorie « Cours fermées avec façade ou petits espaces »

Prix à : 1^{er} KRUGER Bernard, 2^e LE MARRE François, 3^e SCHOTT Daniel, SCHAAL Michèle, VIGNEAU Pierre-Michel, SCHAAL René

Encouragements à : LIONNET Christian, DOUCET Emmanuel, MILLY Patrick, SCHALL Roger.

Nominés mais hors concours : HILBOLD Patrick, GIRARD Patrick, COUTAUD Sophie, RIEHL François.

Catégorie « Façades et/ou balcons »

Prix à : 1^{er} WERKLÉ Jean-Pierre, 2^e WETTLING Jean-Claude.

Encouragements à : GEISTEL Joseph.





Ça gaze !

En octobre 2015, en même temps que la fibre et l'itinéraire cyclable, le réseau de gaz naturel est arrivé aux portes de Bolsenheim. Heureusement celui-ci n'a pas fait que passer.

Initialement prévu pour un projet de traversée du village jusqu'à un bouclage futur avec le réseau existant à Westhouse, le gaz naturel a fait une pause chez nous.

Y voyant l'opportunité d'offrir un choix d'énergie supplémentaire aux concitoyens et afin de projeter

la réalisation d'une distribution de gaz, le Conseil Municipal a décidé le 28/01/2016 d'un projet de **délégation de service public** (Cf. cadre ci-dessous) pour l'alimentation et la distribution de gaz.

Un appel à candidature a été réalisé en ce sens début février 2016. La seule offre obtenue a été étudiée le 7/03/2016. Le seul candidat admis à présenter une offre a été : Réseau GDS.

Puis est venue, le 11/04/2016, l'étude de l'offre de consultation de R-GDS.

Le 30 juin 2016, en lien avec des travaux communaux de voirie programmés pour la fin de l'année dans le lotissement Werbel, un projet de desserte en gaz naturel (rue des Vosges et rue des Vergers) a été émis par R-GDS. En voici quelques éléments à retenir :

- Conditions de raccordement (jusqu'à limite de propriété) : tarif forfaitaire initial de 1430€/ client, révisé à 990€ durant les travaux de voirie du lotissement.
- Aides à l'utilisation du gaz naturel : si l'installation est mise en service dans les 12 mois après le branchement, un remboursement de 660€ (par R-GDS) aura lieu pour le passage du chauffage et de l'eau chaude sanitaire au gaz ou 690€ pour le passage du chauffage, de l'eau chaude sanitaire au gaz et pour l'installation de panneaux solaires thermiques.
- La voirie ne pourra être ré-ouverte pendant 5 ans.

Un contrat de **délégation de service public** a été voté, tout comme le contrat de concession pour 40 ans (→ 14/09/2056) avec la société Réseau GDS. La convention a été signée le 9/09/2016.

Calcul de la redevance annuelle

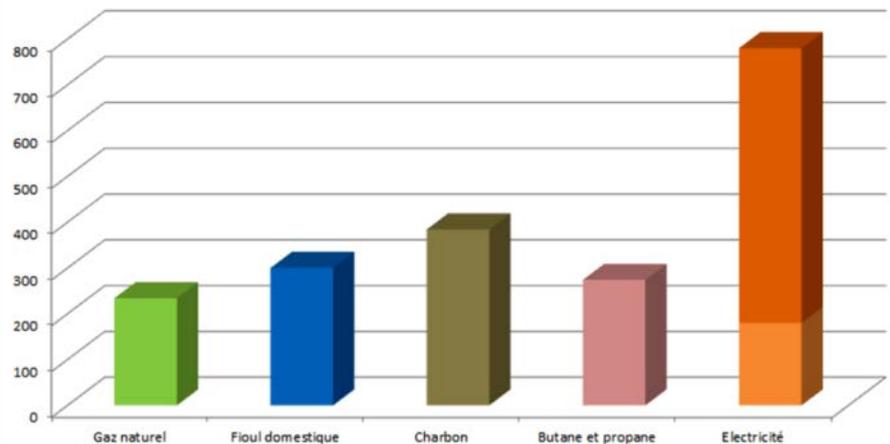
- Plafond Redevance : $PR = (0,0035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}$.
- L = longueur de canalisation = 342 mL (environ).
- 100 € = valeur fixe.

suffisant de riverains souhaitant utiliser le gaz naturel.

En même temps, le Conseil Municipal a mis en place **la redevance d'occupation du domaine public** pour R-GDS. Soit un total approximatif de 101.20€/an. Ce n'est pas beaucoup. Mais c'est déjà ça. On ne les avait pas avant.

Émissions de CO₂ en g/kWh en usage chauffage

Sources : Arrêté du 15 Septembre 2006 relatif au DPE et note ADEME/RTE



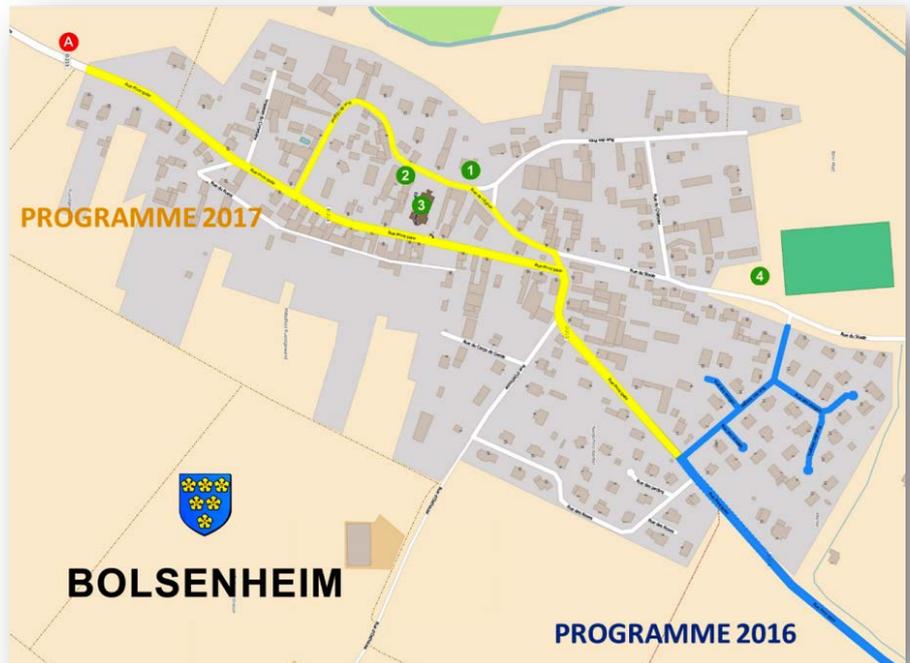
Délégation de Service Public

Une délégation de service public (DSP) est un contrat de concession au sens de l'ordonnance du 29 janvier 2016 confiant la gestion d'un service public (avec transfert du risque et d'un droit d'exploitation).

La notion de délégation de service public n'est applicable qu'aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ; les autres personnes publiques (à commencer par l'Etat) qui entendraient concéder la gestion d'un service public concluront donc une concession de services qui ne s'appellera pas DSP.

Les travaux de SOGEGA (pour R-GDS) ont débuté le 14/11/2016 par du terrassement (sur 60cm de large et 342m de long), puis est intervenue la pose des conduites (tirage, soudage et coffrets), les branchements, les essais d'étanchéité (avec de l'air) pour finir le raccordement et la mise en gaz.

Le réseau de gaz naturel profitant de travaux de voirie programmés par la commune n'a pas eu à poser d'enrobés (pour reboucher le passage) et a donc participé à hauteur de 18€/ml pour la remise en état de la chaussée. Soit un total de 6142 € net pris en charge par R-GDS et économisés par la commune. C'est déjà mieux ! Non ?



Tracé prévisionnel du réseau gaz naturel

Le GAZ, il peut faire peur.

et pourtant ... !

Le gaz peut faire peur ! Cependant la rigueur et le professionnalisme des différentes équipes, ayant participé à l'installation de la 1^{ère} tranche du réseau à Bolsenheim ainsi que les techniques utilisées, permettent de mettre à mal cette idée souvent préconçue.



Le tracé des futures ouvertures de voirie.

Le film des travaux



Travail par aspiration (sécurité pour les autres installations)



Distribution vers un particulier



Pose du coffret de distribution



Préparation de raccordement entre 2 conduites

L'électrofusion

• Description

Cette technique consiste à assembler 2 tubes de même PN (pression nominale) à l'aide de raccords électrosoudables dans lesquels a été intégré, dès leur fabrication, une résistance électrique.

• Le principe

Après avoir réalisé un montage dans les règles de l'art, décrites dans la procédure ci-après, la résistance électrique du raccord est connectée à une source d'énergie électrique. La dissipation par effet Joule de la puissance électrique provoque une fusion de surface des deux pièces à assembler et assure grâce à un mélange intime des polyéthylènes des 2 pièces une cohésion et une étanchéité parfaites.



Redressement d'une conduite avant raccordement



Raccord électrosoudable



Purge des canalisations en bout de réseau après mise en place d'une torche



A l'issu de ces travaux, l'entreprise Vogel a débuté le chantier de voirie prévu initialement. Des bordures ont été reprises fin décembre. La chaussée sera fraisée et les enrobés posés dès que la météo sera plus clémente.

Quelques tampons en fonte du réseau d'assainissement seront également changés par l'entreprise (pour le SDEA).

À l'heure où nous mettons sous presse nous ne sommes pas en mesure de vous fournir une date précise.



La confiance n'exclut pas la prévention

Fuite de gaz :

Un numéro unique pour un diagnostic d'urgence

- Vous sentez une odeur de gaz chez vous ou dans votre immeuble ?
 - Vous avez identifié une fuite de gaz ?
 - Votre installation gaz est endommagée ?
- Contactez notre n° Vert

Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

Un opérateur vous répond 24h24 et 7j/7.

Ah bon !
je savais pas...



Non ! Tout ne va pas au même endroit

TRIER c'est préserver



Soyez le changement que vous voulez dans le monde

Maintenant
vous
savez !





Avis de recherche. Mais où est passée la fibre ?

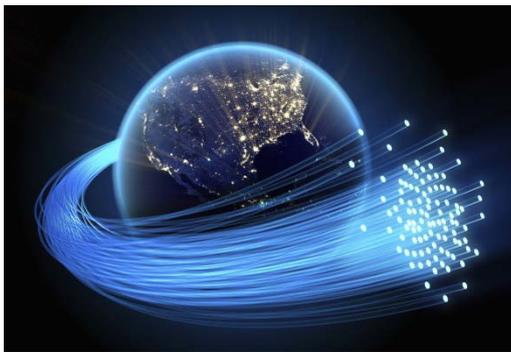


Souvenez-vous ! Fin 2014 nous avons annoncé la fibre à Bolsenheim. La montée en débit était telle que le réseau de communication Haut Débit, mis en place par Net 67 – CAPECOM, n'a fait que passer. Impossible de l'arrêter ! Raté !

La fibre a atteint Bolsenheim sous l'itinéraire cyclable Nord, a traversé la commune puis est ressortie sous l'itinéraire cyclable Sud, direction Uttenheim. Ce qui pourrait expliquer le très haut débit des usagers cyclistes et piétons sur ces 2 nouveaux aménagements. La fibre facilite le transit ! Mais toujours pas de fibre à Bolsenheim.

Le sujet vous intéresse, vous voulez en savoir plus !

<http://www.rosacefibre.fr/>
<http://www.bas-rhin.fr/territoires/amenagement-numerique>
<http://www.grandest.fr/actions/lamenagement-numerique-territoire-tres-haut-debit/>



En juillet 2015, peu avant le lancement des marchés pour le choix d'un délégataire de service public pour les réseaux numériques, des élus départementaux et régionaux de notre canton se sont mobilisés afin d'alerter le président de la région, M. Richert, de la « fracture numérique qui devient intenable et injustifiable » et demander « de mettre fin à cette disparité ». A Bolsenheim, toujours rien.

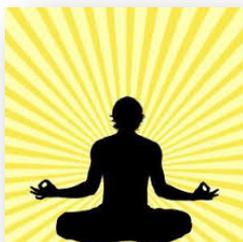
En 2016, GIE Fibr'Alsace (Réseau ROSACE), a remporté le marché de service public pour le déploiement de la fibre optique sur la région

Grand Est. Le projet n'est désormais plus que sur le papier.

Voici les 4 étapes qui ont déjà permis une petite avancée :

- Une réunion d'information territoriale sur le très haut débit a eu lieu à Stotzheim en avril 2016.
- Une réunion intercommunale avec une approche globale a eu lieu au 1er semestre 2016.
- Une réunion technique pour les travaux dans les communes (installations, attentes) a eu lieu à Bolsenheim le 4/07/2016. Des annonces ont alors été faites :
 - Délais de construction sur la région Alsace (6 années : 2016 → 2022) pour 380 000 foyers sur 730 communes (certaines étant déjà desservies).
 - Concession sur 30 ans,
 - 1 SRO (sous-répartiteur optique) / commune.
 - Le réseau s'arrêtera sur le domaine public (0€/foyer).
 - Le branchement sera réalisé par le fournisseur d'accès internet (coût en fonction du fournisseur, certainement répercuté sur le prix de la box).
 - 1 réunion publique sera organisée quelques mois avant la mise en service.
 - Bolsenheim non prioritaire → pas en 2017 ni en 2018.
- Une convention a été signée pour l'implantation d'1 SRO (= armoire fibre optique) à l'angle de la rue principale et de la rue des Vosges (à côté du transformateur électrique).

Depuis le débit est au point mort. A ce jour les délais annoncés restent inchangés. Nous recherchons toujours activement la fibre. Une grosse connexion est à la clé.



Le débit permis par la fibre optique est peut-être très haut, celui du temps s'égrène malgré tout toujours selon le même rythme. Heureusement. Non ?
Allons ! 2022, ce n'est pas si loin !





Vivre ensemble (suite)

Cérémonie du 11 novembre

*J'avais juste 19 ans
Quand j'ai reçu ma lettre
J'étais fier et pourtant
J'avais peur de promettre
De promettre de revenir
Sain et sauf à mes parents
Qui, me voyant partir,
Étaient tout larmoyants.
Qu'allais-je donc devenir
Loin d'eux, loin de ma vie ?
Et comment allais-je agir,
Seul, face à l'ennemi ?
Papa, maman, je vous aime
Mais je dois partir
Maudit soit ce système
Qui va m'anéantir.*

Fabienne Berthomier

Des villageois, parents, élèves étaient au rendez-vous devant le monument aux morts, ce vendredi 11 novembre. C'est après la messe que s'est déroulée la cérémonie en souvenir de tous nos morts. Après lecture de textes de la Grande Guerre par les enfants des écoles et du message du ministre délégué auprès du ministre de la Défense par M. le Maire, une gerbe fut déposée au pied du monument.

Le 11 novembre au service de la mémoire

Le 11 novembre, jour de commémoration de l'armistice de 1918, est progressivement devenu l'occasion de questionner et donner à comprendre l'histoire.

Désormais, ce jour de mémoire permet d'évoquer régulièrement un épisode particulier de la Grande Guerre, éventuellement associé, en fonction des anniversaires, à une thématique plus large.

Cette cérémonie garde aujourd'hui tout son sens car elle est l'occasion de rendre hommage aux combattants pour que ne sombrent pas dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de toute une génération. Il importe à cette occasion de faire de la jeunesse l'héritière des valeurs qu'ils ont défendues.

Le 28 février 2012, le Parlement a fait du 11 novembre une journée d'hommage à tous les Morts pour la France (loi n° 2012-273). Sans abandonner l'héritage historique de la Première Guerre mondiale et les autres journées nationales commémoratives, cette loi confère à cette célébration du 11 novembre une solennité encore plus grande.

La cérémonie s'est terminée par la Marseillaise entonnée par la chorale et les personnes présentes. Un verre de l'amitié dans la salle du Conseil Municipal a conclu cette commémoration.



Le site internet est en ligne



www.bolsenheim.fr

C'est sous l'égide de la Communauté de Communes qu'il a été décidé de refondre complètement les sites internet des 10 communes et celui de la CCPE. La première réunion d'appel d'offre a eu lieu en juillet 2015.

Ce marché remporté par la société parisienne Synapse s'est traduit ensuite par de nombreuses réunions afin de déterminer entre autres une présentation similaire (graphisme) des sites des différentes communes tout en gardant un libre arbitre quant à leurs contenus.

Ce furent ensuite des choix pour l'hébergement des données, la formation de 3 rédacteurs et 2 administrateurs/rédacteurs. La dernière étape consistait à remplir le site avec des informations utiles à tous. Il faut maintenant faire vivre ce site. C'est pourquoi toutes les associations du village peuvent y trouver place, alors, n'hésitez pas.

Pour toute question, idée, c'est par ici :

Afin d'éviter une redondance des informations et une économie budgétaire, la création du site internet entraîne la suppression d'une édition du S'Bolsemer Blattel (sorties en Janvier & Juillet).





Finition après le passage du peintre à l'école



Coupes de bouleaux devenus encombrants



Dallage au boulodrome



Décaissage avant la réalisation d'une dalle



Dallage sortie sud du village



Coupe de thuyas morts au cimetière



Pose Candélabre rue des Prés



Plantations d'automne



Apport volontaire nord : Dalle & garde corps



Pose illuminations de Noël

Les derniers travaux communaux



La longue bataille contre la nature



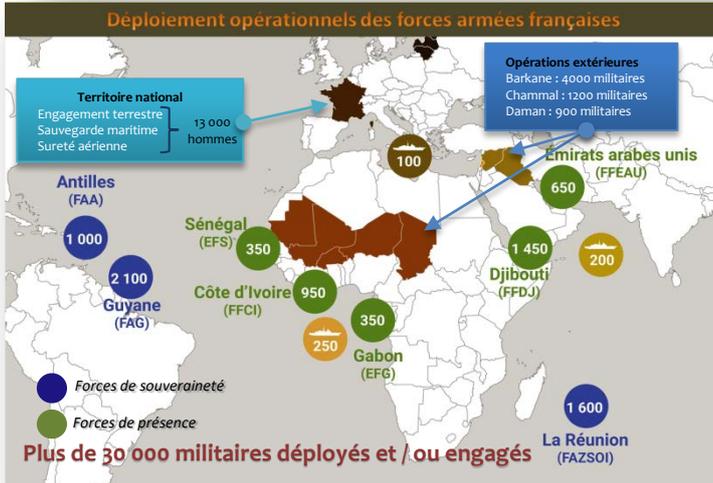
Pose de nouvelles fenêtres à l'école



Travaux de voirie rue des Prés



La page du correspondant Défense



Malgré les troubles internationaux et les menaces bien réelles qui pèsent sur la France, chacun a pu passer de belles fêtes de fin d'année en famille et entre amis en toute sérénité. Il est bon de rappeler que ceci n'est possible que parce que d'autres veillent. Gendarmerie et Police accompagnées des forces Vigipirate forment la 1^{ère} ligne de défense. Celle que vous vivez au quotidien.

Mais, n'oublions pas que notre protection commence à l'extérieur de nos frontières où près de 20 000 militaires veillent ou combattent en amont pour la sécurité de l'état français, nos valeurs de liberté, la défense de nos intérêts et la protection des ressortissants français à l'étranger.

Pendant les périodes de fêtes, l'absence et le danger prennent une grande importance pour les militaires en opération, c'est pourquoi ils ne doivent pas être oubliés.

Le Saviez-vous ?

Le colis de Noël

Chaque année, de nombreux bénévoles, militaires et civils de la défense, membres d'associations et collégiens, se retrouvent pour confectionner des paquets envoyés partout dans le monde où l'armée française est engagée. Cette année, plus de 10 000 colis ont été confectionnés et sont acheminés par les armées sur les différents théâtres d'opérations extérieures.



L'association Solidarité Défense, depuis sa création en 1994, organise entre autres la confection des colis de Noël destinés aux militaires en opérations extérieures.

Le colis de Noël se veut un lien supplémentaire entre la nation et son armée et participe à l'éducation civique des jeunes Français. Outre le geste de solidarité, cette opération contribue au soutien de la nation envers ses soldats et des missions qu'ils accomplissent.



POLICE NATIONALE



Vivre ensemble

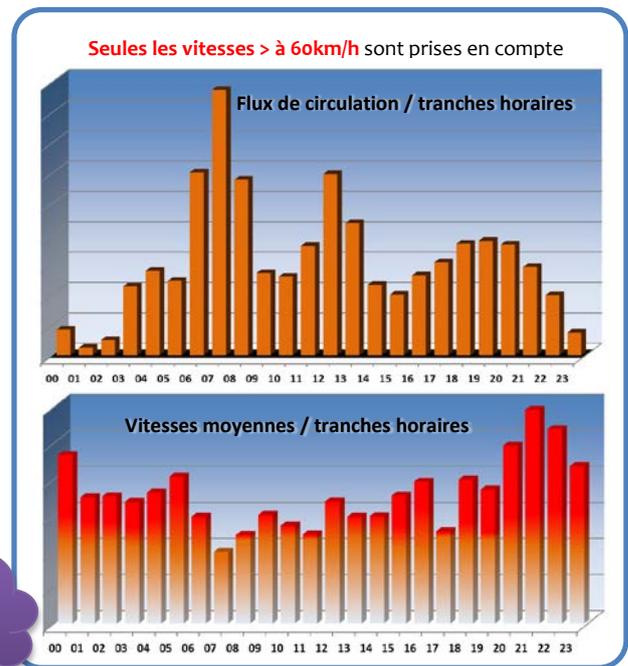


Radar pédagogique

Nom de l'emplacement	Date du premier relevé	Date du dernier relevé
Rue Principale SUD	11/06/2016 00:00:00	02/01/2017 00:00:00
BILAN		
Nombre de véhicules estimé sur la période	132402	
Nombre de véhicules > 50 km/h	18790	
Nombre de véhicules estimés par jour	610	
Vitesse moyenne	41 km/h	
Vitesse maximale	106 km/h	
% des usagers dont la vitesse est > 50 km/h	15 %	



Environ
70 véhicules / jour
Ont eu une
vitesse > 60km/h



Ne nous alarmons pas, mais... !



La brutalité du monde dans lequel on vit incite les particuliers et professionnels à s'équiper de système d'alarmes sonores ou visuels visant à protéger leurs logements et /ou locaux. Ces systèmes doivent être d'un modèle autorisé par arrêté préfectoral. Les conditions de leur installation peuvent être fixées par le maire qui peut notamment instituer un régime d'autorisation préalable. Dans la très grande majorité des cas, malgré les progrès que représente l'utilisation obligatoire des dispositifs homologués, les fausses alarmes demeurent encore les plus fréquentes. Dans tous les cas, le déclenchement des hurleurs peut donner lieu à des déplacements des services de police ou de gendarmerie. Lors de leurs interventions, ces services s'assurent tout d'abord de la réalité de l'alarme. Si le hurleur

Les déclenchements intempestifs sont passibles d'une amende de 3e classe, soit 450 € au maximum (art. R. 623-2 du code pénal et R. 48-1 à 5 du code de la santé publique).

continue de fonctionner et qu'il n'existe pas d'autre moyen de faire cesser le bruit dont l'intensité et la durée constituent une gêne intolérable pour le voisinage, les forces de l'ordre, au besoin assistées de sapeurs-pompiers peuvent, en cas d'urgence et de nécessité absolues, faire application du principe de l'exécution d'office dégagé par la jurisprudence en pénétrant dans les lieux afin de neutraliser le dispositif sonore. A l'occasion de leur intervention, les services de police ou de gendarmerie peuvent être amenés à dresser un procès-verbal à l'encontre de l'utilisateur d'une alarme non conforme à la réglementation en vigueur.

Pour une bonne harmonie

S'il n'existe aucune obligation administrative pour l'installation et l'utilisation d'une alarme dans la commune il est cependant important de préserver la sérénité du voisinage lors d'alarmes intempestives en votre absence.

Recommandations :

- N'installer que des systèmes répondant aux normes en vigueur.
- Faire éventuellement appel à une société de surveillance pour gérer votre installation.
- Suivre votre installation à l'aide de votre smartphone.
- Confier l'accès de votre installation à une personne de confiance vivant à proximité.
- Confier à la mairie le numéro de téléphone d'un contact de confiance qui pourra intervenir.

Qui suis-je

Je fonctionne tout au long de l'année en période scolaire (cotisation 15€) et pendant les vacances (7€ la semaine) pour les jeunes de 11 à 17 ans. Je propose des animations culturelles, sportives, activités manuelles, soirées thématiques, sorties, mini-séjours, etc...

ESPACE JEUNES

Quelles sont mes missions

- Je développe l'animation du secteur jeunesse pour les 10-17 ans,
- Je vais à la rencontre des jeunes,
- Je suis à leur écoute,
- Je les fais participer à la vie locale de leur village,
- Je conçois un programme d'animation riche et varié pour chaque période de vacances.

Je travaille

pendant les vacances

J'édite un programme détaillé pour chaque période de vacances que je distribue 15 jours auparavant dans les mairies, écoles et collège. Mes programmes sont aussi disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : Depuis l'été 2010, je propose des animations spécifiques pour les 14-17 ans. Cette opération intitulée « Agis pour tes vacances » se déroule en partenariat avec l'association JEEP. Le principe est de proposer à ces jeunes adultes, des animations à coût réduit, en échange d'un service rendu à la collectivité. Exemple de service : nettoyage de berges, ramassage de déchets, mise en peinture, etc ...

J'ai des aides au top !

Une équipe d'encadrants professionnels assure le bon déroulement des animations :
Carine FERREIRA-VAZ - Directrice - animatrice
Bénédicte MEYER - Directrice adjointe - animatrice
Sabine KIENTZ - animatrice
Coralie ALONSO - animatrice

Le périscolaire aussi, ça me connaît !

Tous les 15 jours, le vendredi de 17h à 18h30, une animatrice propose à tous les jeunes de 11-17 ans de se retrouver. Durant ce créneau, ils peuvent faire des jeux de société, atelier cuisine, ou travailler sur des projets.

Espace Jeunes du Pays d'Erstein - 4, Rue Sainte Anne -67150 ERSTEIN – Tél : 03.88.98.29.01



Coups de gueule



Voici la forme d'expression de personnes adultes faisant preuve d'une irresponsabilité crasse associée à une forme de lâcheté.

L'un des deux bancs, encadrant le calvaire, au nord du village a été percuté et détérioré par un véhicule lors d'une manœuvre et

laissant des traces bien visibles.

Au-delà du fait que la présence d'un véhicule manoeuvrant à cet endroit est difficilement compréhensible, il l'est encore moins de savoir que le coupable n'ait pas pris la peine de se mettre en rapport avec les services de la mairie.

Rappel de savoir vivre

Il est rappelé que l'accotement aménagé et non stabilisé le long de l'itinéraire partagé nord (itinéraire cyclable) n'est pas une aire de stationnement, de retournement ou de passage pour les véhicules légers et agricoles. Il existe pour ces derniers un accès situé entre Bolsenheim et Schaeffersheim.





Vivre ensemble (Suite)

Carnet rose de l'école



C'est le 17 novembre dernier que la petite Joséphine a fait sa première rentrée... celle de la vie. Elle est venue combler d'amour et de bonheur sa maman Aline Benoit, directrice de l'école de la Scheer, son papa, Jonathan et sa grande sœur Léonore.

Grand anniversaire

M.Reibel Gérard est né le 02 août 1936, il a fêté son 80ème anniversaire en 2016. Monsieur le Maire l'a félicité, avec grand plaisir, au nom de toute la municipalité et lui a remis un arrangement floral.



Etat Civil

Mariages :

Le 04 juin 2016 à Bolsenheim de
REHM Gérard, Thierry, Lucien
et de
CHRISTOPHE Dominique
11, rue des Prés

Le 20 octobre 2016 à Bolsenheim
BIENVENOT Alban
et de
POIRIER Christelle
12, rue de la Mayenne



Toutes nos félicitations aux
Jeunes mariés et aux heureux
parents

Atterrissages 2016 réussis



Naissances :

SCHALL Camille, Béatrice, Michèle
Née le 20 juin 2016 à Strasbourg
de **SCHAAL Lionel** et de **GUNSETT Tania**
3, rue du Ruest

KRETZ Maël

Né le 02 juillet 2016 à Schiltigheim
de **KRETZ Victor** et de **RAPPOLD Priscilia**
14, rue des Vergers

IMMIG Line, Marie, Elise

Née le 16 septembre 2016 à Strasbourg
de **IMMIG Eric** et de **SEYLER Anne**
72, rue Principale

Décès

M. Le Maire, ses adjoints et le Conseil Municipal s'associent à la peine de la famille et présentent leurs sincères condoléances.

M. REGIN Paul, Louis, André

né le 02 avril 1933
est décédé le 27 juin 2016, à Bolsenheim





Vivre ensemble (suite)



Fête des aînés : 2ème cuvée 2016

Quelque 40 personnes ont honoré cette année l'invitation de la municipalité aux aînés de notre commune. Elles ont été accueillies le 11 décembre dans la salle communale décorée pour l'occasion aux couleurs de Noël par leur maire François Riehl et une grande partie du conseil municipal.



En avant toute ! C'est parti pour un bel après-midi .

Et les chanceux n'étaient pas à leur coup d'essai car il s'agissait bel et bien de la 2^{ème} fête qui leur était consacrée cette année (Souvenez-vous, celle de 2015 avait été déplacée en janvier pour cause électorale !)

Beaucoup d'entre eux n'aurait manqué sous aucun prétexte cette journée où ils se retrouvent entre amis pour échanger autour d'une bonne table préparée cette année par le bolsenheimois Grégory Voelckel, chef du restaurant « Au tramway ». Le menu choisi, fin et délicat, a fait l'unanimité auprès de tous les convives.



La chorale chante Noël

Cette magnifique journée hivernale s'est terminée tard dans l'après-midi, après, à n'en pas douter, l'échange de bons souvenirs et de rires entre invités et la promesse de remettre ça l'an prochain !

La crèche de l'église Saint Martin

Ne disposant pas de main d'œuvre au Conseil de Fabrique, sa Présidente, madame Marie-José RETZ, a sollicité la municipalité pour la mise en place de la crèche de l'église Saint-Martin. Fiers de perpétuer nos traditions les élus disponibles ont répondu présents. Les moyens communaux, le prêt de tables de M. André SCHOTT et quelques achats du Conseil de Fabrique, pour renouveler le matériel ancien, ont permis la réalisation d'un bel ensemble. Puisse, le résultat satisfaire les yeux des fidèles.



Entre voisins !



Les habitués et le petit nouveau !



Ambiance de Noël

La chorale est venue égayer l'après-midi en entonnant des chants de Noël, repris joyeusement par nos seniors. Des courageux ont même bravé le trac et sont venus rejoindre les choristes sur le devant de la scène ! Bravo !



Une « pose » bien méritée.

Vie associative : bougeons ensemble.. AGENDA

Collecte de sang

Dons 2017 à Uttenheim

- ✓ Lundi 23 janvier, 17h30 à 20h30.
- ✓ Lundi 22 mai.
- ✓ Lundi 11 septembre.

Chers Amis

Lors de la collecte de sang du 12 septembre 2016 à Uttenheim, j'ai eu le grand plaisir d'accueillir 40 donneurs, dont 2 se présentaient pour la première fois. Pour venir en aide aux malades, ils n'ont pas hésité à se déplacer et donner de leur temps, de leur personne et de leur sang.

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Bolsenheim / Uttenheim tient donc à remercier chaleureusement les donneurs fidèles au don du sang, ainsi que les nouveaux donneurs venus rejoindre nos membres et étoffer les rangs des donneurs de sang bénévoles.

S'il y a bien une chose à retenir, c'est que nos amicales dans les villages sont les piliers du don du sang bénévole et que c'est vous donneurs, futurs donneurs, qui faites vivre ces amicales et les malades ! Les Donneurs de Sang Bénévoles Bolsenheim / Uttenheim font partie de ces amicales dévouées et désireuses de continuer à œuvrer pour le don du sang. Elles ont besoin de vos efforts et de votre soutien.

En 2016, grâce à votre assiduité, nous avons pu recueillir 109 dons. Nous vous en félicitons, mais il nous faut continuer sur cette lancée et maintenir nos efforts, vos efforts, pour les prochaines. Continuez à faire vivre votre Amicale ! Nous comptons sur vous, les malades comptent sur vous. Un peu de votre temps et de sang donné, c'est une vie sauvée.

*Encore Merci.
Très amicalement
Suzanne Peter*



« La Marche du cœur 2016 »

Dans l'agenda de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Uttenheim/Bolsenheim, le mois d'octobre est devenu un point de repère incontournable : en effet, c'est le moment de se retrouver pour la "Marche du Cœur".



Vue panoramique depuis le restaurant "Zur Eiche"

Lors de l'édition 2015, le Massif Vosgien était au programme avec une balade au "Champ du Feu". Cette année, une petite escapade Outre-Rhin, en Forêt-Noire, nous a conduits sur les hauteurs de Lahr à la découverte du massif du Langenhard.



Nous aurions pu trouver le soleil !

Ce dimanche 9 octobre 2016, malgré le crachin et la grisaille, les inconditionnels sont au rendez-vous, fixé à huit heures devant chez Suzanne, la présidente, pour embarquer dans l'autocar avec la bonne humeur habituelle. Après une heure de route, il est temps de quitter la douillette atmosphère du bus et de s'élancer sur les sentiers. Mais seulement après avoir fait le plein d'énergie! Pour ce faire, l'Amicale offre le café, du jus d'orange ou de pomme accompagné d'une délicieuse brioche tressée.

Il faut ensuite braver le brouillard et les nuages bas pour partir à la découverte d'un circuit adapté à tous. Au sommet, seule la table d'orientation est visible hélas, et des éoliennes, on ne verra que le fût.



Mais ce fut une pause photo dans le brouillard !



Une marche dans le brouillard

Mais rien ne peut ébranler le moral des troupes. La motivation est intacte, l'ingrédient essentiel pour une sortie réussie. Bientôt, arrive midi ; le restaurant "Zur Eiche" est en vue. Une ambiance chaleureuse y règne et chacun apprécie le "Rindgulasch" et le "Schwarzwälder" au menu du jour.



La table de Madame la Présidente

Durant cet intermède gastronomique, le brouillard s'est enfin un peu levé et une petite randonnée digestive s'impose.

Après avoir cheminé quelques kilomètres à travers la forêt, la joyeuse compagnie arrive au village de Sulz où les y attendent l'autocar et une dernière pause-café. Puis l'heure est venue de prendre la route du retour.

Tout le groupe est heureux d'avoir passé une agréable journée qui s'est déclinée dans la joie et se donne rendez-vous en octobre 2017, pour une nouvelle édition de la "Marche du Cœur".



Village de Sulz

**CÉLÉBRONS LA
VIE. DONNONS
NOTRE SANG**



L'ASLCB Country et Zumba en démonstration



Let's ZUUUUMMBBAAA !!!!!!!!!!!

Les membres de l'ASLCB de Bolsenheim, sont toujours disponibles lorsqu'il s'agit d'exprimer et de faire découvrir leur art. C'est pourquoi les sections, Zumba dirigée par son professeur Julie PLES, et Country ont répondu présent le 25 septembre 2016 à l'invitation faite, pour la 2^{ème} année consécutive, à la fête du cheval organisée par l'écurie FRITSCH de Kogenheim.



Nina Kessler : démonstration de dressage

Leurs prestations ont été très applaudies par un public venu nombreux.

Les deux sections Zumba et Country sont déjà conviées à participer à cette fête l'année prochaine alors,

**BON VENT à la Country et
Let's ZUUUUMMBBAAA !!!!!!!!!!!**



Des membres de la section Country

L'ASLCB, encore et toujours !



En cette fin d'année, l'ASLCB a récidivé pour mettre en valeur le village et égayer les fêtes. Que ce soit à la laiterie ou aux entrées du village, les décors attirent l'oeil. Bonshommes de neige et lutins sourient aux enfants en route pour l'école et saluent les voitures traversant le village.

En parfaite harmonie avec les décorations de Noël installées par la municipalité ces réalisations sont un plus pour dynamiser l'ambiance festive de Noël.





Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé des délibérations du Conseil Municipal des 01/08, 19/09, 29/10 et 13/12/2016:

(Nota : Les délibérations peuvent être consultées en mairie et sur le site internet <http://bolsenheim.fr>)

	01/08/2016	19/09/2016	29/09/2016	13/12/2016
Conseillers élus	11	11	11	11
Conseillers en fonction	11	11	11	11
Conseillers présents	08	09	10	8
Absent(e)s excusé(e)s	Mme Sophie COUTAUD Mme Sandrine TESORO M. Jean-Marie KELLER	M. Jean-Marie KELLER M. Arnaud ANTONI ARRUS	Mme Sandrine TESORO	Mme Sophie COUTAUD M. Jean-Marie KELLER M. Jérôme LAWI M. Bernard Hermann
Assiste à la séance				
Rajouté à l'ODJ	Réseau fibre optique ROSACE : Convention implantation répartiteur	ATIP : Approbation convention GAZ : redevance occupation domaine public	ONF : programme 2017	

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE - RUE DES VOSGES ET RUE DES VERGERS

Monsieur François RIEHL, Maire, explique que la rue des Vosges et que la rue des Vergers doivent être réaménagées en vue de leur embellissement et de la remise en état de la chaussée :



- ✓ Estimation pour la réfection de la couche de roulement dans les rues des Vosges et des Vergers pour un montant de 43.235,00 € HT (51.882,00 € TTC).
- ✓ Maîtrise d'œuvre dont le montant s'élève à 6%, soit 2.594,10 € HT, (3.112,92 € TTC) et dont les éléments de mission sont les suivants:
 - étude de projet
 - assistance pour la passation des contrats de travaux
 - étude d'exécution
 - direction de l'exécution des contrats de travaux
 - assistance pour les opérations de réception,

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE - MODIFICATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.

Commune	Compensation 2016
Bolsenheim	32 285 €
Erstein	3 522 753 €
Hindisheim	206 380 €
Hipsheim	69 005 €
Ichtratzheim	27 474 €
Limersheim	51 887 €
Nordhouse	368 789 €
Osthouse	87 489 €
Schaeffersheim	160 253 €
Uttenheim	35 842 €

La perte de produit fiscal pour les communes, issue du mécanisme de transfert de fiscalité des communes vers la Communauté de Communes dans le cadre du projet de fusion des Communauté de Communes du Pays d'Erstein, Communauté de Communes de Benfeld et Environs et Communauté de Communes du Rhin, doit être compensée par l'ajustement des attributions de compensation.

Après exposé des différents éléments mis à sa disposition (visibles en mairie) et délibération, le Conseil Municipal vote les montants des attributions de compensations aux communes bénéficiaires comme défini ci-contre.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

DEVIS USINES MUNICIPALES D'ERSTEIN POSE D'UN NOUVEAU CANDELABRE LED 32W DANS LA RUE DES PRES

M. le Maire de la commune de Bolsenheim présente le devis pour l'objet cité ci-dessus : devis des Usines Municipales d'Erstein qui s'élève à 4.819,21 euros HT soit 5.783,05 euros TTC. Ces travaux comprennent du terrassement, le candélabre et la lanterne, les câbles et accessoires EP, les frais d'études et de surveillance. Etant donné que c'est la seule rue qui n'est pas encore pourvue d'éclairage public, que les propriétaires y sont domiciliés depuis 2003 et 2007, vu le plan annexé au devis et la présentation du luminaire, le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de faire exécuter les travaux.

Travaux effectués en octobre 2016



RESEAU DE FIBRE OPTIQUE ROSACE - CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPARTITEUR OPTIQUE

Faisant suite à l'entretien qui s'est tenu en mairie le 4/7/2016 concernant le déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la commune, les explications données par M. Patrick FABRE, chargé de concertation et les réflexions sur

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

l'implantation, il a été défini et arrêté l'emplacement du futur sous répartiteur optique n° 67-024-BUR, sur la parcelle 210 rue Principale.

Définition : Un SRO est un Sous-Répartiteur Optique défini comme un nœud intermédiaire de brassage de la boucle locale optique, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une liaison optique continue, c'est-à-dire soudée de bout en bout.



Emplacement du futur SRO

Le point de mutualisation constitue un point de flexibilité du réseau, généralement situé au cœur des zones bâties afin de faciliter les opérations de raccordement, d'exploitation et de maintenance des lignes optiques.

AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

Le conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2017 avant le vote du budget 2017 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29.
- Article L.232-1 du code des juridictions financières.

MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'article L. 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que sur 30% de son montant, la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR) est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

En application de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassé des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête préalable.

Suite à la rétrocession de la voirie rue de la Mayenne d'une longueur de 260 m, à la commune, la nouvelle longueur totale de la voirie communale au 1er janvier 2017 (DGF 2.018) est de 5.868 m.

Le Conseil Municipal, décide d'avaliser la nouvelle longueur de voirie arrêtée à 5.868 mètres linéaires, pour prise en compte dans l'attribution des dotations d'Etat en 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006197650&cidTexte=LEGITEXTO00006070633&dateTexte=20150402>

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux pour tenir compte, d'une part, des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Cette dotation comporte trois fractions. La variation annuelle de la dotation de solidarité rurale est répartie par le comité des finances locales entre ces trois fractions.

ATIP - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MISSIONS RETENUES

Extraits: La commune de Bolsenheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 4 mars 2015 et 21 mai 2015.

Le concours apporté par l'ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical.

Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement population totale).

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service. Pour 2016 la contribution est fixée à 2€ par habitant et par an.

Nota : Les 11 articles de la convention signée le 20/09/2016 sont visibles en mairie.

Missions de l'ATIP

Conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,

Instruction administrative des :

- demandes,
- déclarations,
- autorisations d'urbanisme.

Accompagnement technique aménagement et urbanisme,

Gestion des :

- traitements des personnels,
- indemnités des élus,
- cotisations auprès des organismes sociaux.

Tenue des diverses listes électorales,

Assistance à l'élaboration de projets de territoire,

Conseil juridique complémentaire à ces missions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lecture, délibération pour validation par le Conseil municipal des éléments suivants :

- ✓ Fixer le nombre de conseillers communautaires du futur établissement de coopération intercommunale (EPCI) à 61 conseillers avec la répartition ci-contre :

Il est précisé que conformément à l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire bénéficient chacune d'un conseiller communautaire suppléant.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	10
Exprimés	10
Pour	9
Contre	0
Abstentions	1

- ✓ Proposer de dénommer « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » le nouvel EPCI créé à compter du 01/01/2017.
- ✓ Considérer que la trésorerie compétente est celle de Benfeld.
- ✓ Proposer de fixer le siège du nouvel EPCI à Benfeld.

Désignation des conseillers communautaires suite à fusion :

- ✓ Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers sont désignés dans l'ordre du tableau, y compris le suppléant. Aucune délibération n'est nécessaire puisque l'ordre du tableau est de droit.

COMMUNE	SIEGES	COMMUNE	SIEGES
ERSTEIN	12	ROSSFELD	1
BENFELD	6	OSTHOUSE	1
GERSTHEIM	4	HERBSHEIM	1
RHINAU	4	HIPSHEIM	1
HUTTENHEIM	3	SERMERSHEIM	1
NORDHOUSE	2	SCHAEFFERSHEIM	1
WESTHOUSE	2	DIEBOLSHEIM	1
MATZENHEIM	2	LIMERSHEIM	1
OBENHEIM	2	FRIESENHEIM	1
HINDISHEIM	2	UTTENHEIM	1
BOOFZHEIM	2	WITTERNHEIM	1
KERTZFELD	2	BOLSENHEIM	1
KOGENHEIM	2	DAUBENSAND	1
SAND	2	ICHTRATZHEIM	1



Maison Intercommunale des Services
1, rue des 11 Communes
67230 BENFELD

EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR BESOIN SAISONNIER

Considérant qu'il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'entretien des espaces verts et fleuris, veiller à la propreté du village, distribution du courrier, avec quelques menus travaux d'entretien des bâtiments communaux, au poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^e classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Décide de créer un emploi saisonnier pour 6 mois consécutifs, ceci à compter du 2/01/2017.
- ✓ Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine, temps complet.
- ✓ Décide que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 356, majoré 332, et ce au prorata des heures effectuées.
- ✓ Précise que la commune fixe 1 mois d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée. Transmis au représentant de l'Etat.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

APPLICATION ET RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagements d'ensemble avait été créée et était applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle remplace les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le Conseil municipal décide de reconduire cette taxe dans les mêmes termes. Toutefois, les taux et les exonérations fixés pourront être modifiés tous les ans.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	10
Exprimés	10
Pour	6
Contre	0
Abstentions	4

ONF - APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2018

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. DONZE de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en forêt communale relevant du Régime Forestier. Après avoir entendu les explications de M. le Maire, Chargé de la Forêt, sur l'« état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état d'assiette 2018 proposé par les services de l'ONF (lettre de M. DONZE de l'Office National des Forêts), et qui concerne les parcelles 1 et 10 pour une vente prévisionnelle de bois façonné par adjudication. En tout état de cause, le conseil municipal charge l'ONF du choix du mode de mise à disposition à l'acheteur (sur pied ou façonné) et du mode de commercialisation.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0



ONF - PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2017 POUR LA FORET COMMUNALE

Le Maire présente le programme des actions retenues (travaux de maintenance parcellaire, de plantation et régénération sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier et divers).

Le Conseil Municipal accepte ces travaux qui s'élèvent à 4.040 euros HT, hors honoraires.

ONF - PROGRAMME TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES POUR 2017

- ✓ Vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement de frêne ou peuplier.
- ✓ Ces bois seront vendus dans le cadre d'une vente groupée.
- ✓ L'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Le bilan net prévisionnel : 2.529 € HT
(Prévision parcelle 2 avec 40 m3 de feuillus ;
recette nette prévisionnelle 2.960 €).

ADOPTÉ

En exercice	11
Présents	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

ONF - DEVIS TRAVAUX ET COUPE 2017

Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou en entreprise - travaux patrimoniaux et d'exploitation (assistance technique) pour 1.000 euros HT.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ACHATS DE CADEAUX DE NOEL POUR LES ELEVES DES ECOLES

Vu la demande du 17/11/2016 de Madame Catherine SCHMITZ, remplaçante de Madame la Directrice de l'Ecole intercommunale de la Scheer de Bolsenheim/Uttenheim, qui sollicite la Commune pour une aide aux achats de Noël pour les enfants, un budget de 6 euros par élève a été retenu comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser à la coopérative scolaire une participation de 6 euros par élève, ce qui fait un montant de 588 euros pour tout le RPI (98 élèves), soit une somme de 294 euros pour chaque commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2017

ADOPTÉ

En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

ACCEPTATION D'UN CHEQUE POUR SERVICE RENDU

Le conseil municipal accepte le chèque de 100 euros émis par M. Bernard HERMANN en contrepartie des travaux effectués par la commune pour l'enlèvement de 3 bouleaux sur l'avant de son habitation. Cette opération rentre dans le cadre de la réfection de la couche de roulement de la rue des Vosges et rue des Vergers et rendue nécessaire du fait de l'étendue racinaire des arbres sous la voirie. Le conseil rappelle qu'il y a des obligations de suivi de la pousse des arbres, vis-à-vis du voisinage et de la commune et qu'il faut donc tailler et éviter tout débordement hors du terrain privé.

POINTS DIVERS

- ✓ Remerciements (carte) de la part de M. Gérard REIBEL pour la délicate attention à l'occasion de son anniversaire.
- ✓ La peinture de la salle du périscolaire a été arrachée par endroit (colle) suite à affichage. Après rendez-vous entre Mme Dominique HERBETH, Présidente du Périscolaire et Mrs le Maire et Albert HARTMANN il a été convenu que les travaux concernés seront directement financés par la Communauté de Communes. Un devis a été fourni par la commune.
- ✓ Demande de subvention pour un séjour éducatif et pédagogique dans une station de montagne concernant deux élèves du collège de Matzenheim. Le conseil Municipal, comme à l'accoutumé, refuse de verser une participation financière (réservée aux associations locales et école communale).

M. Arnaud ANTONI-ARRUS :

- ✓ Utilisation de l'ancien dépôt de pain par l'ASLCB : L'état des lieux et la remise des clés ont été effectués. Sur décision du Conseil Municipal, la commune prend à sa charge l'abonnement et la consommation électrique. Cette décision sera annexée à l'état des lieux.
- ✓ Parioisse protestante d'Erstein-Fegersheim et environs : Exprime des remerciements concernant la décision du Conseil Municipal de soutenir les travaux de rénovation de l'église.
- ✓ M. Arnaud ANTONI-ARRUS signale un affaissement dans la zone des conteneurs créé par le passage des véhicules avant la zone bétonnée.



M. Albert HARTMANN

- ✓ Devis M. Éric SCHOTT : pose de pavés, de part et d'autre de l'entrée de M. et Mme Olivier SCHMITT (pose + sable) pour réfection des trottoirs ; environ 30 m². Le conseil municipal donne un avis favorable à ce que l'entreprise Schott Multiservices Bâtiment se charge de la pose des pavés (main d'œuvre + fourniture du sable) pour un montant de 900 € HT ; soit 1080 € TTC.
- ✓ Suite à l'installation d'une clim réversible au Club House par l'ASLCB, il souhaite faire installer un sous-compteur pour avoir une vision plus pertinente de la consommation réelle de cette installation. Un courrier sera fait à l'ASLCB.
- ✓ Fait le rapport sur la réunion de sécurité dans les écoles et donne la liste des référents (personnes à joindre en cas d'agression ou d'intrusion) et du débat sur le fait de se confiner, se disperser, se regrouper en cas d'attaque.



M. Patrick HILBOLD

- ✓ Fait une demande verbale, au nom de l'Association Sports Loisirs et Culture, pour repeindre la salle. Les conseillers soulignent la bonne volonté de ces bénévoles et n'émettent aucune objection quant à cette rénovation. Il faudrait, toutefois, informer la commune de la couleur.

M. Patrick GIRARD

- ✓ Evoque le souci des nourrices qui font jouer les enfants sur le terrain de pétanque où des canettes et des capsules de bière ont déjà été ramassées. Les enfants risquent de se blesser. Il envisage l'installation d'un bac à sable fermé avec un couvercle (à définir).
- ✓ Signale que, des jeunes qui jouent, normalement, sur le terrain du club house se font agresser verbalement. C'est une zone de jeux et de loisirs accessible à tous tant que les activités restent dans un cadre légal. La mairie n'interviendra donc pas.
- ✓ Fait part d'un accident qui a failli arriver dans l'îlot à la sortie de la rue de la Mayenne. Il propose donc un panneau STOP à la sortie de la rue de la Mayenne.
 - Après concertation avec les services de la Direction Départementale des Territoires deux solutions en sont ressorties et sont actuellement à l'étude.

- ✓ Expose le problème d'une concitoyenne de Bolsenheim qui s'est fait piquer un grand nombre de fois dans sa maison par un essaim d'abeilles ou guêpes. Le maire signale que dans le Bas-Rhin les Pompiers interviennent encore gratuitement et qu'il ne faut pas hésiter à faire appel à eux.
- ✓ Propose de refaire la clôture en bois à la mairie

M. Jérôme LAWI

- ✓ Signale qu'il faudrait prévoir, pour l'année prochaine, la réfection en enrobé du chemin communal donnant vers la voie SNCF.
- ✓ Eclairage public : présentation d'un éclairage LED qui consomme beaucoup moins que celui actuellement en place (plus écologique). La société LED Genius de Strasbourg a mis à disposition un kit de démonstration (mallette + ampoules) pour que M. Jérôme LAWI puisse réaliser une démonstration en séance aux conseillers ainsi que 3 ampoules dites « Epis de Maïs » pour un test en situation.

M. Jérôme LAWI propose de les essayer rue des Prés (Cf. article Modernisation de l'éclairage à boule du village en pages 4 & 5 de ce S'Bolsemer Blaettel). De plus, un devis pour 17 ampoules LED épis de maïs de 54W a été réalisé à titre indicatif pour un montant de 1472,88 € TTC. Ce prix semble très attractif pour tout le monde. Il y aurait vraisemblablement une réelle économie d'énergie et d'après M. Jérôme LAWI cet investissement serait amorti au bout de la 2^e année. Le maire remercie M. Jérôme LAWI pour cette présentation très complète.

M. Albert HARTMANN et les membres du conseil précisent, toutefois, qu'il faut signaler les travaux sur les réseaux aux UME et les concerter au préalable.

Mme Sophie COUTAUD

- ✓ Rappelle le problème de stagnation d'eau à l'arrière de la rue du Ruest (gravillonnage en 2017 ?).

Mme Catherine SCHMITZ

- ✓ Remerciements aux membres du conseil municipal qui ont aidé à installer de façon formidable la salle de classe.
- ✓ Souhaite savoir s'il est possible de maîtriser le stationnement anarchique devant l'école qui rend dangereuses la sortie et l'entrée des élèves notamment si le bus arrive en même temps. Une solution sera étudiée et M. Patrick GIRARD trouve paradoxal que ce soit certains parents qui mettent en danger la vie des enfants par un comportement totalement irresponsable (vitesse, stationnement, demi-tour etc.)

M. Jean-Marie KELLER

- ✓ Regrette, comme chaque année, le peu de participants de la commune à l'exposition de l'association « les beaux fruits de la Scheer » et remercie les élus ainsi que les personnes présentes. Il trouve dommage qu'une autre association fasse quelque chose au même moment, ce qui les pénalise d'autant plus que c'est en partie organisé pour les élèves des écoles.

M. le Maire

- ✓ Remercie les conseillers/conseillères pour le travail accompli à la fête des aînés. Journée réussie. Repas excellent.
- ✓ Remercie les membres de l'ASLCB pour la confection et la mise en place des belles décorations de Noël.



Génération complices, vers un maintien à domicile dans la simplicité, le confort et la sécurité.

Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible? C'est accessible grâce aux accompagnements et aux subventions.

Les jeunes volontaires du Service Civique sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Vous avez, ou l'un de vos proches, des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire ou encore pour vous déplacer dans votre logement? Le Département du Bas-Rhin vous accompagne pour vous aider à trouver une solution adaptée à votre situation et à vos besoins.



Avec la mission « Accompagnement pour le maintien à domicile des seniors », le Département vous propose une visite à domicile, gratuite, par deux jeunes volontaires en service civique, sérieuses et dynamiques, présentes pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier d'aides financières pour des travaux tels que la rénovation de salle de bain, l'accès au logement, l'installation d'un siège-monte escalier, etc. Il s'agit du dispositif PIG « Adapt'Logis 67 » permettant d'adapter votre logement à vos besoins, et ainsi de garder votre indépendance et de vous épanouir sans contrainte à votre domicile.

N'attendez pas que survienne l'accident qui vous obligera à quitter votre logement. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec nos volontaires : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement. Vous aurez l'occasion, enfin, de les rencontrer lors de leurs déplacements.



Exemple: avant & après travaux



Infos, divers

Educateur intercommunal de prévention



Un poste d'éducateur de prévention existe depuis plus de 20 ans sur la Ville d'Erstein. Depuis 2009, son intervention est intercommunale et s'étend sur tous les villages de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

Par ailleurs, l'association Jeep œuvre en prévention spécialisée sur plusieurs territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et sur la Ville d'Haguenau.

Cécile COLLINET, éducatrice spécialisée en poste depuis 2008 sur le secteur d'Erstein, accueille et accompagne les jeunes de 10 à 25 ans pour toute question relative à des difficultés scolaires, de relations parents/enfants, de soutien à l'insertion professionnelle, d'accès au logement, de conduites à risques...

Elle propose des accompagnements éducatifs individuels et/ou collectifs en fonction de la situation de chaque personne rencontrée. L'association peut aussi apporter du soutien aux parents, les écouter, les aider, les orienter et les accompagner, si nécessaire, vers d'autres services.

Association JEEP
 4 rue Sainte Anne - 67150 ERSTEIN
 Tél 03 88 98 65 85- 07 69 20 49 50
 Email : jeep.erstein@gmail.com
 Site int : http://www.jeep.asso.fr
Reçoit sur RDV à Erstein et peut se déplacer dans l'intercommunalité.

L'école de la Scheer en collaboration avec l'Association « Les bouchons de l'espoir 67 » continue de récolter tous vos bouchons, couvercles et capsules. Qu'ils soient en plastique, métal ou liège, n'hésitez pas à déposer vos trésors à l'école de Bolsenheim ou à la mairie. Ils trouveront ainsi une 2^{ème} utilité et permettront à des personnes handicapées d'améliorer leur quotidien.

Le Transport A la Demande, pensez-y ?

T.A.D. SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES, À LA DEMANDE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN

N°Azur 0 810 90 24 89
 0,06 € TTC/MIN

HORAIRES
 du lundi au vendredi : 8h à 18h
 et le samedi : 8h à 4h du matin

Les réservations doivent se faire la veille de la course avant 17h30. Pour toute course du lundi, la réservation doit se faire le samedi avant 12h. Le service ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.

Le service est accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

TRAJET INTERNE AU PAYS D'ERSTEIN

1 TRAJET
 2€* / personne en journée
 3€* / personne le samedi après 19h

- Bolsenheim • Limersheim
- Erstein • Nordhouse
- Hindisheim • Osthouse
- Hipsheim • Schaeffersheim
- Ichtratzheim • Ultenheim

TRAJET EXTERNE AU PAYS D'ERSTEIN

1 TRAJET
 4€* / personne en journée
 6€* / personne le samedi après 19h

- Benfeld • Gerstheim • Rhinau

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Gratuit pour les moins de 4 ans
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Limité à 4 trajets par jour et par personne

* Payable directement au prestataire de transport

En partenariat avec :

OUVERT AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN
 dans le périmètre d'action, hors trajets professionnels, scolaires et sanitaires.



MOTTE & SCHAAL
 TRAVAUX EN MAÇONNERIE NEUF ET RENOVATION

Nous écrire : contact@motte-schaal.fr
 Nous appeler : 03 88 98 60 44
 3 rue du Ruest - 67150 Bolsenheim



C'est un **service de proximité** mis à disposition de la population. Les collectivités locales ont souhaité faciliter la mobilité des habitants. Le Réseau bus 67 et le train ne desservent pas l'intégralité du territoire, il devenait donc nécessaire d'organiser une liaison afin de pouvoir relier chacun des villages du territoire.

STOP-DJIHADISME.GOUV.FR

RADICALISATION VIOLENTE, ENRÔLEMENT DJIHADISTE.

FAMILLES, AMIS : SOYEZ VIGILANTS

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation
0 800 005 696 Service à appel gratuit

@stopdihadisme Stopdihadisme

Suite aux attentats terroristes qui ont frappé la France ces derniers mois, le Gouvernement a souhaité une nouvelle fois sensibiliser la population aux dangers de la radicalisation

stop-djihadisme.gouv.fr

Ce site, s'adresse au grand public, aux proches de jeunes en voie de radicalisation (professeurs, associations) ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes.

Pédagogique, il permet aux citoyens de mieux cerner les enjeux et moyens de la lutte antiterroriste et met à leur disposition des outils pratiques.

0 800 005 696

Ce n°, a été mis en place par le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation pour recueillir tous les témoignages et signaler les personnes susceptibles de s'être radicalisées.





La page alsacienne !



Une belle définition de l'Alsace du poète alsacien Jean-Paul de Dadelsen. (1913-1957)

« Pays du Milieu, pays façonné par le légionnaire romain et le moine missionnaire irlandais, pays où les Bibles familiales gardent la trace d'aïeules ukrainiennes, polonaises, souabes, grisonnes, piémontaises, franc-comtoises, flamandes, pays qui se souvient des Grands Ducs d'Occident et de Napoléon, pays qui a semé de jeunes morts la Palestine et les Allemagnes, l'Égypte et le Mexique, l'Indochine et toutes les Russies. Pays du général Rapp, aide de camp de l'empereur. Pays de Kléber. Pays d'Albert Schweitzer. Par sa vitalité, sa solidité, sa lourdeur, ses lits à hauts édredons rouges, carrefour de tous les sangs d'Europe, pays fait pour durer... »

Le saviez-vous ?

La cigogne a son blason.



Exemple héraldique : D'azur, à la cigogne d'or, tenant en son bec un serpent de sable, soutenue de sinople et surmontée de deux étoiles d'argent (Bourgoigne).

Cet échassier a été souvent employé sur les écus des Pays-Bas mais peu présent dans les armoiries françaises et anglaises où il n'y figure guère que comme support et non comme symbole.

Utilisée comme symbole, c'est à la piété et la charité envers les parents, qu'elle fait référence. Dans l'iconographie sacrée, elle désigne la vigilance et la piété filiale.



Claude Vigée



HERBSCHTLIEDER

Epfel schdripse,
nusse gräche,
d'kätze hüpse
éwer d'làche,
schdiff schdelze d'hund
uff de nasse pfoode,
durich de schwäre lämegrund,
én de gräwle glückse
gléckli d'grodde;
nàchtlàng bàtscht's
uff de kèrichhoftbodde,
s'raajt lislì éns müül
vun de junge doode.

Petite Chanson automnale

Chipons pommes
et cassons noix,
chats qui sautent
flaques d'eau,
chiens, les pattes mouillées,
traversent, raides comme échassiers,
le lourd terrain d'argile,
dans les fossés, hoquentent,
heureuses, les grenouilles ;
tout au long de la nuit
éclabousse la pluie
le sol du cimetière,
et coule, silencieuse,
dans les bouches ouvertes
des jeunes morts.

<http://www.espritsnomades.com/sitelitterature/vigee.html>





Les jeux (pas que pour les enfants...)

Mots rayés

R	E	L	I	E	F	➤	□
C	A	R	I	E	S	➤	□
T	R	O	U	P	E	➤	□
B	R	O	C	H	E	➤	□
S	O	U	P	E	R	➤	□
U	S	U	R	E	S	➤	□
C	R	O	U	T	E	➤	□
C	O	U	R	G	E	➤	□

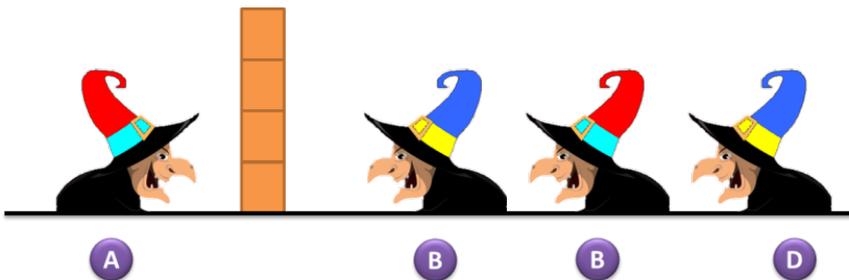
Rayer une lettre par mot afin que les lettres restantes forment un nouveau mot. Notez les lettres rayées à droite pour écrire verticalement un nouveau mot.



- Le genou
- Le nombril
- Le coccyx

Carole a mal au pied.
Marion à la main.
Bertrand à l'estomac
Quentin au cœur
Yann au nez
Et Thomas... ?

Les 4 sorcières



Les solutions du numéro précédent

Calembour

Le mot **SIMILAIRE** permet à Toto de dire à la Maitresse qu'il a écrit **6000R**



Carré magique

22	10	14	18	1
19	3	21	7	15
6	12	20	4	23
5	24	8	11	17
13	16	2	25	9

Expert comptable

$$75 + 9 = 84$$

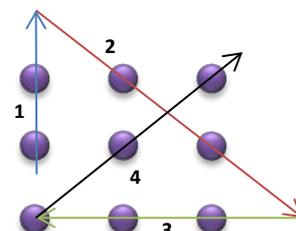
$$84 - 1 = 83$$

$$83 \times 7 = 581$$

$$581 - 100 = 481$$

Moi j'ai trouvé
 Il s'agissait du mot
EnveloppE

Traits de crayon



Expert comptable



EN SE SERVANT DES 4 OPÉRATIONS DE BASE (+, -, :, X), ATTEIGNEZ LA CIBLE À L'AIDE DES 5 NOMBRES PROPOSÉS ET UTILISÉS UNE SEULE FOIS.

Maître charade



- Mon premier fait part de son mécontentement.
- Mon deuxième est constipant.
- Mon troisième est une forme d'humour.
- Mieux vaut ne pas trop se marrer devant mon tout pour éviter d'en mettre partout.

4 sorcières ne peuvent pas bouger car entièrement paralysées et sont condamnées à mourir de faim. Elle ne peuvent voir que ce qui est devant elles mais pas se retourner ni se parler.

Entre A et B il y a un mur de brique. Si elles savent que 2 d'entre elles portent un chapeau rouge et bleu et 2 portent un chapeau bleu et jaune, elles ne savent pas de quelle couleur elles sont elles mêmes coiffées.

Elles seront libérées si l'une d'entre elle crie au bourreau les couleurs de son propre chapeau. Une seule mauvaise réponse les condamnera aussitôt.

Laquelle appelle le bourreau et sera sûre à 100% de la couleur de son chapeau ?

Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.

Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel



Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, les 32 pages imprimées par foyer de Bolsenheim (200 foyers) représente 6400 pages (plus de la moitié d'un arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer .

A ce jour **14 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsermer Blaettel. Merci pour ce geste écologique. Déjà une baisse de **448 pages** à imprimer. Encore un effort !



Le dernier mot

La commission
COMMUNICATION
vous souhaite une
excellente année

2017

